

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES D

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à Taron sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	17
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	17
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme FERRANDO Chantal, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie,

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2022- C5 – TRAVAUX – RENOVATION DES ECOLES MATERNELLES DE GARLIN ET DIUSSE : VALIDATION MISSION APD

RAPPORT

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que, dans le cadre des projets de réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et de Diusse, le comité syndical a confié au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de ces opérations.

Dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrage de bâtiment, les études d'avant-projet définitif (APD) ont pour objet :

- D'arrêter en plans, coupes et façades, les dimensions de l'ouvrage ainsi que son aspect ;
- De définir les matériaux ;
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance ;
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;

La validation de ces études APD doivent également permettre de poursuivre les projets avec les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire et des autres autorisations administratives ainsi que l'établissement des dossiers de consultation des entreprises de travaux.

La Présidente expose que l'avant-projet définitif pour la réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et Diusse a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées Atlantiques et demande au Comité d'approuver les éléments de cette étude, tels que annexés à la présentation décision.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE le dossier d'avant-projet définitif concernant la réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et Diusse

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN